

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Documents à l'intention des parents

POUR UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

2026-2027

Date d'adoption par le CÉ : 2026-06-18

À NOTRE ÉCOLE
À l'école St-Joseph, les interventions éducatives reposent sur des valeurs de respect, de bien-être et de persévérance. L'ensemble de l'équipe-école travaille à offrir un milieu de vie sain, sécuritaire et propice aux apprentissages, où chaque élève peut s'épanouir. Conformément à l'article 75.3 de la Loi sur l'instruction publique, chacun doit contribuer et veiller à ce qu'aucun élève ne soit victime d'intimidation ou de violence. Dans cette perspective, le plan de lutte vise à prévenir et à contrer ces situations, tout en renforçant le sentiment de sécurité, facteur déterminant de la réussite éducative.

PORTRAIT DE LA SITUATION ET PRIORITÉS
À la suite de l'analyse de la situation, nous constatons que les élèves se sentent généralement bien et en sécurité à l'école. La violence verbale demeure toutefois la forme de violence la plus présente, particulièrement dans les espaces communs (cour de récréation et service de garde). Ainsi, comme chaque année, et en collaboration avec l'ensemble du personnel, une activité portant sur le civisme (LIP, art. 76) sera réalisée afin de présenter aux élèves les valeurs de l'établissement, les règles de conduite ainsi que les mesures de sécurité visant à favoriser un climat de vie harmonieux. Plus particulièrement, nos priorités cette année visent l'enseignement explicite des compétences personnelles et sociales, notamment l'adoption de comportements prosociaux, la gestion des émotions et du stress, la connaissance de soi ainsi que la demande d'aide. Le développement de ces compétences permet aux élèves de mieux comprendre l'impact de leurs paroles, de réguler leurs réactions et d'interagir de manière respectueuse avec leurs pairs. Enfin, une attention particulière sera portée à la gestion des influences sociales, afin d'amener les élèves à exercer un jugement critique face aux normes du groupe et à faire des choix éclairés dans leurs interactions quotidiennes.
PORTRAIT DE LA SITUATION ET PRIORITÉS AU REGARD DE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL
À la suite de l'analyse de la situation, nous constatons une méconnaissance à l'égard des différentes formes de violence, notamment celle à caractère sexuel. Ainsi, des activités favorisant la compréhension commune de la violence seront proposées aux élèves durant l'année scolaire, en collaboration avec le service de psychoéducation et le policier scolaire.

LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ
Nous souhaitons travailler en partenariat avec vous et nos partenaires communautaires afin de soutenir les élèves à l'école comme à la maison. Cette collaboration s'appuie sur une confiance mutuelle permettant de se fier les uns aux autres, sur la complémentarité des savoirs expérientiels des parents et des savoirs professionnels de l'équipe-école. Nous misons aussi sur l'empathie, soit la capacité de comprendre le vécu de l'autre, en tenant compte des contextes parental, professionnel et communautaire. Ensemble, nous contribuons à un climat sécurisant et propice aux apprentissages, favorable à la réussite de chaque élève.

QUELQUES DISTINCTIONS					
Manque de civilité	Conflit	Violence	Intimidation	Violence à caractère sexuel	Cyberviolence
• Actes d'agressivité mineurs • Impolitesse • Écarts de conduite • Non-respect du code de vie de l'école	• Forces égales • Souvent entre amis • Peut s'accompagner de gestes agressifs • Les deux peuvent se sentir perdants • Se règle par médiation ou négociation	• Manifestation de force • S'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique, psychologique, etc.) • Intentionnelle • Engendre un sentiment de détresse • Atteinte à l'intégrité ou au bien-être ou aux droits ou aux biens.	• Caractère répétitif • Délibéré ou non • Direct ou indirect • Inégalité du rapport de force • Engendre un sentiment de détresse • Léser, blesser, opprimer ou ostraciser	• Par le biais de pratique sexuelle ou ciblant la sexualité • Toute inconduite (gestes, paroles, attitudes, etc. incluant celle relative aux diversités sexuelles et de genre) • Non désirée • Exprimée directement ou indirectement • Comportement sexualisé problématique	• Violence ou intimidation • À caractère sexuel ou non • Sur les réseaux sociaux, par textos, ordinateurs ou autre

DÉNONCER UNE SITUATION D'INTIMIDATION, DE VIOLENCE OU SIGNALER UNE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL				
1. Nommer la situation	2. Soutenir votre enfant	3. Prise en charge par l'école	4. Mesures de soutien et d'encadrement	5. En cas d'insatisfaction
Permettez à votre enfant d'identifier les faits et les émotions vécues. Encouragez-le à interpeler un adulte de confiance à l'école pour lui faire part de la situation.	Si votre enfant a besoin d'aide, faite part de la situation à son enseignant.e ou à un.e adulte de confiance qui l'accompagnera pour dénoncer la situation à l'école.	Au moment même où une situation est dénoncée ou qu'un acte est constaté, des actions sont à mettre en place. Ces actions sont celles qui seront effectuées par le 1 ^{er} intervenant (témoin direct ou confident) et vise la sécurité de tous.	Le 2 ^e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées. Après avoir considéré les besoins et les intérêts des élèves, des mesures de soutien et d'encadrement seront mises en place. L'école effectuera un suivi auprès de vous.	À tout moment, vous pouvez dénoncer une situation en transmettant un courriel à la direction d'établissement ou en appelant à l'école.
CONFIDENTIALITÉ Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation seront traitées de manière confidentielle. Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime. Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, l'égalité du geste posé, etc.)			INSATISFACTION Si vous êtes toujours insatisfaits du traitement donné à votre plainte par la direction de l'école, vous pouvez vous adresser au responsable du traitement des plaintes du centre de services scolaires de l'Énergie en suivant les étapes indiquées sur notre site Internet dans la section Plaintes.	

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL (VACS)
En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer directement un signalement ou de formuler une plainte au protecteur régional de l'élève , verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2 ^o). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève. Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au centre de services scolaire ou au protecteur régional de l'élève. Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.

RESSOURCES			
Protecteur national de l'élève Formulaire de plainte web Téléphone ou texto : 1 833 420-5233 Courriel : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca	Commission des services juridiques 1-833-732-2847 projet@rebatir.ca Projet rebâtir (Consultation juridique gratuite pour les personnes victimes de violence sexuelle)	Direction de la protection de la jeunesse Numéro de téléphone : 819 378-5481 Numéro sans frais : 1 800 567-8520	Sûreté du Québec Shawinigan (819) 539-6262 Urgence 911
Direction d'école : Annie Grondin Courriel de la direction : agrondin@cssenergie.gouv.qc.ca Numéro de téléphone de l'école : 819-539-5963 Personne responsable du traitement des plaintes au centre de services scolaire de l'Énergie : Marie-Ève Charest 819 539-6971, poste 2326			